

Juin 1981  
N° 208

# B B R R S S

## ENSEMBLE, POUR CONSTRUIRE LE VRAI CHANGEMENT

édito

*En supplément à ce bulletin, vous trouverez l'ensemble des documents adoptés par le XVII<sup>e</sup> congrès de notre syndicat les 25, 26, 27 et 28 novembre 1980.*

*Malgré ce retard, dû essentiellement aux luttes intenses qui se sont déroulées ces derniers mois, ces documents sont d'autant plus d'actualité qu'un immense espoir est né dans le pays avec la défaite de Giscard d'Estaing, le 10 mai dernier.*

**C**ETTE victoire importante des travailleurs est aussi celle de la C.G.T. Depuis 1974, dans la continuité de son combat contre le pouvoir du grand capital, elle n'a cessé de se battre, bien souvent seule, pour mettre en échec la politique giscardienne.

A l'opposé de ceux qui dissertaient sur « l'apathie » et « la désespérance » des travailleurs, ces luttes ont largement contribué à la prise de conscience collective de la nocivité de cette politique, de la nécessité et la possibilité du changement.

C'est en ce sens que le SNTRS-CGT n'a cessé d'agir, en particulier ces derniers mois.

C'est cela qui permet aujourd'hui aux travailleurs du CNRS et de l'INSERM de partager les espoirs éveillés par la défaite de ceux qui, depuis 1975, n'ont cessé d'asservir toujours plus la Recherche publique aux intérêts privés et de remettre en cause la situation des personnels. Espoir de voir la Recherche scientifique répondre en priorité aux besoins des travailleurs et à ceux de la Nation.

Espoir de pouvoir intervenir directement, avec l'ensemble des forces sociales du pays, sur la politique scientifique menée dans nos organismes.

Espoir... - malgré les manœuvres de dernière minute, qui ont conduit à la promulgation autoritaire du statut ITA à quelques jours du deuxième tour de scrutin - que des réponses positives soient apportées aux revendications essentielles exprimées ces derniers mois par les personnels, et en premier lieu de voir abrogée sans délai le décret du 6 mai 1981 concernant le statut des ITA, et ceux de 1979 et 1980 réformant le CNRS, le statut des chercheurs du CNRS et de l'INSERM.

Nous avons vécu - non sans difficultés parfois -, et allons vivre encore plus intensément dans les laboratoires, services et ateliers, une période de débats et d'échanges collectifs.

Dans la foulée de la bataille engagée depuis plusieurs mois, il faut pleinement nous en saisir pour transformer l'espérance du 10 mai en exigences de changements et de satisfaction des revendications.

Nous devons le faire en appréciant les conditions nouvelles positives, de manière responsable et efficace, en mettant en œuvre les formes d'intervention des personnels appropriées au contexte présent ; mais aussi en étant - le SNTRS-CGT - porteur des espoirs des personnels et de leurs revendications.

Cela implique de développer, de populariser comme jamais les propositions du SNTRS-CGT, indissociables des explications sur les conditions à mettre en œuvre pour sortir le pays de la crise.

**Cela implique aussi de considérer le renforcement du SNTRS-CGT comme une tâche prioritaire et indispensable.**

Le pire aujourd'hui serait de rester dans l'expectative et d'attendre que tout vienne « D'en haut », c'est-à-dire des négociations au niveau gouvernemental, alors que précisément, elles auront besoin de l'intervention consciente et active des personnels.

Débattre et poser dans chaque laboratoire, chaque atelier, chaque service les questions des besoins pour les faire fonctionner, des droits nouveaux d'intervention, de l'organisation du travail et déposer les revendications à tous niveaux, **voilà nos tâches immédiates** pour que les personnels soient les artisans des avancées vers le vrai changement.

Paris, le 2 juin 1981

**Alain MONTINTIN,**  
Secrétaire général.

Le B.R.S. bulletin édité par le Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT), 57, avenue d'Italie, 75013 Paris - Tél. 585.44.44 - Directeur de publication : A. MONTINTIN - Commission paritaire : 50050 - ISSN 0180-5398.

Imprimerie Lensoise,  
62300 LENS.



# Déclaration du Bureau national du S.N.T.R.S.-C.G.T. du 11 mai 1981

GISCARD D'ESTAING, candidat du grand capital vient d'être largement battu. Cette défaite est une victoire pour le monde du travail. Le BUREAU NATIONAL DU S.N.T.R.S.-C.G.T. s'en réjouit avec tous les personnels de nos organismes dont les luttes n'ont cessé de se développer depuis plusieurs semaines.

Comme l'exprime le BUREAU CONFÉDÉRAL DE LA C.G.T. avec lequel nous sommes en plein accord : « Les travailleurs ont voté contre la politique d'austérité, contre le chômage, les bas salaires, l'aggravation des conditions de travail, pour un changement véritable ».

Pour le C.N.R.S., l'I.N.S.E.R.M. et nos organismes assimilés, notre Commission Exécutive du 5 mai avait rappelé le sens précis de son appel à voter pour François MITTERRAND : «... manifester la volonté des personnels que soit menée une autre politique de Recherche capable de promouvoir une Recherche de qualité permettant à notre pays de jouer un rôle actif dans la progression des connaissances, lui permettant de répondre prioritairement aux besoins sociaux ainsi qu'aux besoins économiques et culturels de la nation et de se placer, sur le plan international à un niveau de compétition garantissant l'indépendance nationale dans tous les domaines. cela suppose que soit apportée satisfaction aux légitimes revendications des travail-

*leurs de la Recherche Scientifique par la reconnaissance effective de leur métier et de leur qualification, par l'octroi d'une véritable sécurité d'emploi que leur donnerait la titularisation, par un déroulement de carrière garanti et par des salaires correspondant à leurs responsabilités techniques et scientifiques, leur assurant un niveau de vie décent. Cela suppose également que l'objectif des 3 % du P.N.B. soit rapidement atteint.*

*La Recherche a effectivement besoin d'un environnement économique profondément modifié et de structures démocratiques garantissant la liberté de création, de circulation des hommes et des idées pour s'épanouir et se développer en accord avec le progrès social. En s'attaquant à la domination des puissances économiques et financières par la nationalisation dans leur intégralité des groupes concernés.*

*En assurant une démocratisation qui prenne en compte sans restriction la reconnaissance de droits nouveaux pour les travailleurs, notamment l'exercice du droit de contrôle et de gestion de leur secteur d'activité...»*

Il convient donc de se donner les moyens de parvenir à ces objectifs qui demeurent naturellement ceux de notre syndicat.

Le bilan de ces dernières années de pouvoir réactionnaire se traduit par une atteinte à la fois aux structures de décision démocratiques, aux garanties statutaires des personnels et aux missions dévolues à nos organismes de Recherche, notamment par le gouvernement de la Libération pour ce qui concerne le C.N.R.S.

Les luttes persistantes de toutes les catégories de personnels ont permis de préserver l'essentiel de notre appareil scientifique public.

Aujourd'hui, le S.N.T.R.S.-C.G.T. considère que la nouvelle majorité de gauche doit permettre rapidement que de vraies négociations s'engagent avec les Directeurs d'organismes pour répondre au lourd contentieux revendicatif.

Ces négociations supposent l'abrogation de tous les décrets scélérats qui ont mis en cause les organismes et les personnels et notamment le décret du 6 mai sur le statut des I.T.A.

Cette exigence est d'autant plus légitime que les représentants du Parti Communiste Français et du Parti Socialiste ont fait état de leur soutien à nos revendications en condamnant ces décrets ; et qu'à la veille du 2<sup>e</sup> tour, le délégué national du P.S. à la Recherche nous indiquait que si François MITTERRAND était élu Président de la République, il procéderait à l'abrogation immédiate des décrets et ouvrirait des négociations.

Le puissant mouvement populaire qui a contribué à la victoire de la Gauche attend naturellement de cette dernière qu'elle réponde rapidement à ses espérances.

Le Bureau National du S.N.T.R.S. considère que cette situation nouvelle crée des conditions pour que se réalisent les engagements pris pour le C.N.R.S. et les autres organismes.

Comme le S.N.T.R.S.-C.G.T. n'a cessé de le dire au long de ces semaines, ce qui guide nos choix c'est d'abord notre programme revendicatif ; valable hier, il le reste aujourd'hui. La victoire de la Gauche ne saurait nous conduire ni à la surenchère, ni à la révision en baisse de nos revendications. Le S.N.T.R.S.-C.G.T. est et restera un syndicat actif et déterminé mais responsable.

En tout état de cause et comme le rappelait l'appel de notre Commission Exécutive du 5 mai : « **Le S.N.T.R.S.-C.G.T. est la seule organisation syndicale qui en permanence agit et agira concrètement avec les personnels du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M. pour leurs revendications spécifiques sur des bases de masse et de classe et la seule qui se prononce résolument pour un vrai changement. C'est pourquoi le renforcer constitue la tâche essentielle de l'heure.** »

# VERS L'OUVERTURE DE NÉGOCIATIONS

APRÈS LES RENCONTRES  
DU BUREAU CONFÉDÉRAL  
DE LA C.G.T.  
AVEC LE PRÉSIDENT  
DE LA RÉPUBLIQUE  
ET LE PREMIER MINISTRE...

... l'U G F F s'est adressée au Président de  
la République ...

Paris, le 22 mai 1981

Monsieur le Président de la République  
Palais de l'Élysée  
Rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 PARIS

Monsieur le Président de la République,

Dans les organismes publics de recherche, et dans les universités, la dernière période a été caractérisée par des luttes importantes de personnels, sous l'impulsion de la C.G.T., pour la sauvegarde et l'amélioration du service public, leurs garanties statutaires, leur droit. Ils ont lutté avec vigueur contre le démantèlement et les restructurations des organismes de recherche et de l'université, contre le nouveau statut des I.T.A., promulgué autoritairement 3 jours avant le deuxième tour de l'élection présidentielle.

Ce nouveau statut - dans la continuité de celui des chercheurs - institutionnalise la précarité de l'emploi, la mobilité forcée et les licenciements. Les dispositions qui y sont contenues répondent pleinement aux objectifs assignés par Monsieur Barre au Président Lasry.

Il ne répond en rien aux aspirations des travailleurs, et constitue sur le plan social un recul de plusieurs dizaines d'années.

Ces deux statuts, sont les éléments essentiels d'une même politique de démantèlement et restructuration des organismes publics de recherche et de l'université caractérisée par leur asphyxie financière, la Loi « Sauvage », les refus d'habilitation de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, et les décrets portant réforme du C.N.R.S., et de l'I.N.R.A.

Il s'agit d'une politique d'ensemble.

Le but de cette politique : asservir la recherche et l'université aux intérêts exclusifs des monopoles dans le cadre de leur stratégie de redéploiement et de l'intégration européenne.

Elle porte gravement atteinte à l'indépendance nationale de notre pays, à son rayonnement scientifique et culturel, à son développement harmonieux tant sur le plan économique que social.

Cette politique suivie par Messieurs Giscard d'Estaing, Barre, s'inscrit pleinement dans un ensemble plus vaste, dont la cohérence est assurée par la loi sur le développement des collectivités locales : la casse du service public et son corollaire, la mise

à bas de l'emploi public pour leur substituer une nouvelle conception de l'emploi public tendant à la privatisation des règles de gestion, à la diversification et l'individualisation des rémunérations, à la politisation de recrutement, des promotions.

La lutte des personnels des organismes de recherche et des universités a constitué un rempart efficace à cette orientation. Elle a contraint le pouvoir à des reculs significatifs, notamment en ce qui concerne le statut juridique de l'I.N.R.A.

Ces luttes, leurs objectifs, sont inséparables des luttes des agents de l'Etat, contre la casse de la Fonction publique, pour un service public démocratique au service des besoins, que la seule C.G.T. a impulsé.

Promouvoir un enseignement supérieur et une recherche de qualité, démocratisés, ouverts sur la vie, réinsérés dans la Nation, permettant à notre pays de jouer un rôle actif dans la progression et la diffusion des connaissances, lui permettant et lui garantissant son indépendance dans tous les domaines scientifiques, ne peut se concevoir en dehors du développement dans le même sens, de l'ensemble des services publics.

Cela implique une politique hardie quant aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs mais aussi, la satisfaction des revendications des personnels, que ces derniers ont affirmées clairement dans les luttes. Le 8 mai 1981, 2 000 I.T.A. manifestaient dans Paris, pour l'ouverture de réelles négociations. Les organisations C.G.T. sont prêtes à négocier sur l'ensemble de ces questions.

En réponse à nos camarades du centre de l'I.N.R.A. de Bordeaux, vous indiquez, Monsieur le Président, dans votre lettre en date du 23 avril 1981 :

« Pour en revenir au décret Aigrain en préparation, je peux vous assurer que s'il était promulgué avant les élections, si j'étais porté à la présidence de la République par la volonté nationale, il va de soi que ce texte serait remis en cause et des négociations s'engageraient à la fois sur les mesures à prendre immédiatement pour débloquer la situation de ce personnel et également pour préparer un statut nouveau qui réponde aux légitimes aspirations du personnel et aux besoins de la Recherche... ».

En conséquence, l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires C.G.T., la Fédération de l'Education de la Recherche et de la Culture, le S.N.T.R.S. - C.G.T., la S.N.P.E.S.B. - C.G.T., et le syndicat I.N.R.A. - C.G.T., vous présentent les revendications suivantes :

### **Arrêt de la casse :**

- Abrogation immédiate de tous les textes réglementaires de démantèlement de restructuration des organismes publics de recherche et des universités.
- Démocratisation de tous les conseils et instances.

### **Pour ce qui concerne les universités :**

- Abrogation de la Loi « Sauvage ».

### **Statuts des personnels :**

- Abrogation immédiate du nouveau statut des I.T.A.
- Abrogation du statut de corps d'attaches scientifiques contractuels de l'I.N.R.A., sans que soit porté préjudice à leur situation actuelle.
- Indemnisation immédiate des agents hors-statuts vacataires, contractuels à durée déterminée, etc.
- Budgétisation de certaines catégories de personnels, intégration de ces personnels dans les corps de titulaires existants ; ouverture de négociations en vue de la création de corps d'accueil.
- Reclassement immédiat des personnels sous-classés ou bloqués en fin de carrière, du fait de l'absence de débouchés.
- Titularisation de tous les agents.
- Ouverture immédiate de négociations pour élaborer un statut de titulaire intégrant l'ensemble des personnels chercheurs I.T.A. et ouvriers par organismes dans le cadre du statut général et assurant :

- une grille indiciaire nationale et unique, dont l'indice 100 de référence doit être égal à 3 800 F net au 1<sup>er</sup> avril 1981 ;
- la garantie de l'emploi ;

- la reconnaissance du droit à la mutation volontaire, avec la possibilité de passage d'un organisme à un autre ;
- la définition de niveaux de recrutement prenant en compte la qualification sanctionnée ou non par un diplôme ;
- une procédure démocratique de recrutement basée exclusivement sur la compétence professionnelle ;
- la garantie d'un déroulement de carrière (d'ampleur suffisante) au sein d'un même niveau ;
- un système de promotion reconnaissant la qualification acquise par l'expérience professionnelle et la formation ;
- des mesures assurant un véritable droit à la formation professionnelle ;
- l'attribution de toutes les garanties statutaires des personnels titulaires actuels ;
- le respect de l'extension des droits syndicaux et des libertés individuelles ;
- la mise en place d'instances démocratiques compétentes pour tout ce qui concerne le fonctionnement et l'orientation des organismes et pour tout ce qui concerne la situation individuelle des agents.

Pour la C.G.T., il s'agit là de problèmes fondamentaux assurant aux chercheurs, aux I.T.A. les garanties indispensables au bon fonctionnement des organismes de recherche et des universités, dans un sens conforme aux intérêts de la Nation.

C'est sur ces bases que nous entendons négocier au niveau gouvernemental et au niveau des différents organismes, afin de tenir compte de leur spécificité, sans que les principes généraux énoncés ci-dessus soient remis en cause.

C'est dans cet esprit que nous nous adressons à vous, Monsieur le Président de la République, pour que ces négociations s'ouvrent dans des délais conformes à la volonté des personnels.

Ces revendications sont complémentaires de toutes celles déposées par les Fédérations C.G.T. du secteur public et l'U.G.F.F. - C.G.T.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, à l'expression de ma haute considération.

Pour la F.E.R.C. - C.G.T., le S.N.P.E.S.B. - C.G.T.,  
l'I.N.R.A. - C.G.T., le S.N.T.R.S. - C.G.T.,  
A. VILLA  
secrétaire de l'U.G.F.F.

## VERS L'OUVERTURE DE NÉGOCIATIONS

... le S N T R S s'est adressé à la Direction générale du C N R S ...

### DERNIÈRE MINUTE

La direction du CNRS vient de nous faire savoir qu'elle recevrait le SNTRS-CGT le vendredi... 19 juin à 16 heures.

Paris, le 18 mai 1981

Monsieur DUCUING  
Directeur Général du C.N.R.S.  
15, Quai Anatole - France  
75700 PARIS Cedex

Monsieur le Directeur Général,

Dans le prolongement des nombreuses luttes qu'ils n'ont cessé de mener ces dernières années, les travailleurs de notre pays viennent de condamner sans appel la politique anti-sociale, de casse et d'autoritarisme du gouvernement Giscard-Barre.

Par leur vote, ils ont manifesté leur volonté de changement, leur aspiration à une vie meilleure dans tous les domaines.

Après les actions sans précédent qu'ils ont développées en particulier ces derniers mois pour s'opposer au « projet Aigrain » de statut des I.T.A., les personnels du C.N.R.S. voient dans ce résultat l'espoir de pouvoir enfin intervenir directement sur la politique scientifique de l'organisme et sur tout ce qui concerne leurs conditions d'emploi, de vie et de travail, malgré les manœuvres de dernière minute qui ont conduit à la promulgation autoritaire du statut I.T.A. à 4 jours du deuxième tour de scrutin.

Exigeant depuis de longues années l'ouverture de véritables négociations, nous vous demandons de tenir compte désormais de la volonté majoritaire qui vient de s'exprimer.

Dans cet esprit et celui de la déclaration que j'ai faite lors de la réunion du C.C.P. du 30 avril au nom des élus S.N.T.R.S. et S.N.C.S., et ce, sans attendre l'ouverture de négociations dont le contenu engage le gouvernement, nous vous demandons dès maintenant :

— de procéder à l'arrêt de toute mesure de licenciement, chercheur comme I.T.A., de même qu'à l'annulation des circulaires et décisions afférentes à l'emploi ; en particulier la limitation pour les vacataires à 6 mois d'emploi continu, l'affectation des I.T.A. ...

— d'annuler toutes les circulaires et décisions ayant remis en cause des acquis existants, notamment celle concernant l'attribution des aides exceptionnelles, celle visant à la modulation de la prime de participation à la Recherche, celle modifiant l'attribution de la subvention administrative enfance ;

— de prendre, dès ce premier semestre, des mesures conduisant à ce que le montant des heures supplémentaires et indemnités forfaitaires des personnels administratifs et des petites catégories soit égal à celui de la prime de participation à la Recherche des techniciens ;

— de réunir dans les plus brefs délais les organisations syndicales représentatives afin que s'ouvrent rapidement des négociations sur l'ensemble du contentieux revendicatif.

Dans l'attente d'une réponse rapide tenant compte du lourd contentieux accumulé depuis de longues années et dont les luttes de ces derniers mois se sont fait l'écho, recevez, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Alain MONTINTIN,  
secrétaire général du S.N.T.R.S. - C.G.T.

...et les sections nationales SNTRS et SNCS  
auprès de la Direction Générale INSERM...

Paris, le 25 mai 1981.

Monsieur LAUDAT,  
Directeur Général de l'INSERM,  
101, rue de Tolbiac,  
75013 PARIS

Monsieur le Directeur Général,

En élisant François MITTERRAND à la Présidence de la République, les Français ont manifesté leur volonté de changement, leur aspiration à une vie meilleure dans tous les domaines.

Après les actions sans précédent qu'ils ont menées, en particulier, pour s'opposer aux projets de statut des chercheurs puis des ITA, les personnels de l'INSERM voient dans ce résultat l'espoir de pouvoir enfin intervenir sur la politique scientifique et sur tout ce qui concerne leurs conditions d'emploi, de vie et de travail.

Nos syndicats viennent d'écrire au gouvernement pour discuter de nos revendications. Certaines peuvent être satisfaites immédiatement, mais d'autres supposent l'ouverture de négociations. Quel que soit le calendrier de celles-ci, des modifications profondes doivent être apportées à la politique scientifique de notre pays.

Dans ces conditions, il n'est pas souhaitable que l'INSERM continue à fonctionner selon des règles qui avaient été définies pour appliquer une politique aujourd'hui caduque. C'est pourquoi, nous vous demandons de prendre d'urgence un certain nombre de mesures visant à réserver l'avenir.

D'autre part, un certain nombre d'améliorations peuvent être, dès maintenant, apportées au niveau de l'INSERM dans le cadre des statuts actuels.

- **Recrutement** — Les conditions de recrutement peuvent être changées par l'augmentation du nombre de postes créés et la suppression de certaines dispositions du statut actuel des chercheurs. Il est donc souhaitable de prolonger le délai de dépôt des candidatures.
- **Promotions** — De même, l'augmentation des créations de postes rend injustifiée la mise en réserve de postes de chercheurs élevés pour assurer des promotions en cas de restrictions budgétaires. Tous les postes créés au budget 1981 et non utilisés pour les recrutements doivent servir immédiatement aux promotions.
- **Administratifs** — Discussion avec les intéressés des problèmes de restructuration du Siège, des concours, de la reclassification de certains diplômes, définition de la hiérarchie administrative.
- **Informaticiens et POSC** — Leur reclassement a été effectué au CNRS depuis longtemps alors que les mêmes décrets concernaient l'INSERM, rien n'a été fait.
- **Animaliers** — Leurs conditions de travail particulières nécessitent de mesures adaptées : travail de nuit, récupération...
- **Dossier du droit syndical** — Locaux syndicaux, panneaux d'affichage, décharges syndicales, autorisation d'absence, représentativité.

- Dossier des Conseils de labo pour mettre fin à la situation différente de ce point de vue, des labos, et les faire fonctionner partout démocratiquement.
- Fonctionnement normal de la Commission de dérogation, donc session de printemps.
- Réunion rapide de la CAS en lui donnant toutes les prérogatives auxquelles elle peut prétendre et les moyens de les mettre en œuvre.
- Elections de la CAP dans le cadre du statut actuel qui siègera jusqu'à la mise en place d'un nouveau statut **négocié** car la CAP actuelle ne peut être prolongée plus d'un an et ne peut donc siéger en 1981.
- **Fonctionnement des CSS** — La démocratisation de la recherche suppose l'élargissement des compétences des instances élues. Des modifications au statut de l'INSERM doivent être apportées, mais sans les attendre, l'examen du budget des unités et la répartition des postes d'ITA doivent être mis à l'ordre du jour de la prochaine session des commissions (automne 1981).
- **Programmes de recherche coordonnés** — La politique contractuelle suivie ces dernières années et qui assurait le développement de certains domaines de recherche au détriment des autres secteurs doit être remise en cause. Il faut donc suspendre l'appel d'offre de 1982 des PRC.

Bien entendu, il est indispensable que vous veilliez à ce qu'aucun hors-statut ne soit licencié et que vous teniez compte pour vos demandes budgétaires de la nécessité d'intégrer les hors-statut, d'assurer les reclassements, de débloquer les carrières et de développer les crédits de recherche.

Après des années d'autoritarisme, le contentieux revendicatif, dont les luttes de ces derniers mois se sont faites l'écho, est très lourd.

Dans l'attente d'une réponse rapide,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, à notre considération distinguée.

Pour le SNCS-FEN et le SNTRS-CGT,  
Luigi DI GERAMBERARDINO,  
secrétaire national INSERM  
du SNCS-FEN.



# LA C. G. T. REÇUE PAR LE MINISTRE DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE...

Une délégation de la CGT et de l'UGICT, conduite par René Le Guen, a été reçue le mardi 2 juin par le ministre de la Recherche et de la Technologie.

Au cours de cet entretien, la délégation a manifesté tout l'intérêt que la CGT et l'UGICT attachent à la mise en œuvre d'une politique globale de la Recherche Scientifique et Technologique, prenant toute sa place dans l'économie nationale comme moyen pour sortir le pays de la crise.

Une telle orientation implique :

— un développement de notre potentiel scientifique et technique national ;

— la valorisation prioritaire sur notre territoire des résultats acquis ;

— le rapatriement des technologies cédées à l'étranger ;

— la mise en œuvre de grands programmes scientifiques et techniques correspondant au nécessaire développement du potentiel industriel qu'exige une relance de notre économie.

L'avancée des sciences et des techniques est caractérisée par une imbrication entre les activités de recherche et la production, ce qui implique de déterminer entre elles des liaisons constructives, fondées sur l'intérêt de la collectivité favorisant l'acancée des connaissances et sa mise en œuvre. Une telle orientation nécessite la transparence de la politique gouvernementale, le développement de la démocratie favorisant l'intervention des travailleurs et la responsabilisation des scientifiques.

Une telle politique exige des moyens financiers qui répondent aux besoins réels, compte tenu du retard accusé par ce secteur depuis 10 ans :

— des actions, des initiatives du gouvernement, incitées notamment par l'intermédiaire des organismes publics de recherche et du secteur nationalisé qui doit s'élargir et dont le rôle doit être défini démocratiquement. Une coordination effective entre ce secteur et le secteur industriel dans le cadre de grands programmes nationaux ;

— une politique d'emploi scientifique fondée sur le développement et la stabilité de l'emploi ; condition nécessaire à une mobilité consentie par les travailleurs et définie dans des conditions négociées ;

— le ministre a considéré que la loi programme sur la politique de la recherche scientifique et technique fera l'objet d'une large consultation des organisations syndicales.

La délégation a insisté sur le règlement de questions immédiates :

— collectif budgétaire qui répond aux besoins d'une politique de développement de la recherche ;

— abrogation du statut des ITA et ouverture des négociations ;

— intégration des hors-statuts dans les organismes publics et nationalisés ;

— règlement de la situation des emplois précaires dans tous les secteurs de recherche ;

— modification de la composition des commissions de la DGRST par l'introduction des organisations syndicales et des usagers.

Le ministre s'est engagé à ouvrir rapidement des négociations sur ces problèmes.

La délégation de la CGT, conduite par l'UGICT, était composée de la manière suivante :

René Le Guen, secrétaire général de l'UGICT-CGT

Marie-Thérèse Valadas, secrétaire de l'UGICT-CGT

Armand Villa, secrétaire de l'UGFF

Guy Dupré, secrétaire général de la FERC

Alain Montintin, secrétaire général du SNTRS-CGT

Daniel Vermeire, secrétaire général du syndicat CGT de l'INRA

Joël Hedde, secrétaire général du SNPESB-CGT

Pierre Louis Marger, secrétaire général de l'UFICT Métallurgie

Georges Hervé, secrétaire général de l'UFICT Chimie.

Paris, le 3 juin 1981.

## ... PUIS PAR LE DIRECTEUR ADJOINT DU CABINET ...

Dans la suite de la rencontre entre la CGT et le ministre de la Recherche et de la Technologie (le 2 juin), une première prise de contact a eu lieu avec M. Lesgards, directeur adjoint du cabinet.

Conduite par l'UGFF, la délégation de la CGT comprenait des représentants de la FERC, du SNTRS, de l'INRA, du SNPESB.

Cette rencontre était marquée par un climat de compréhension réciproque et par le souci exprimé par le représentant du ministère d'engager un processus de consultation et de vraies négociations sur les questions de l'emploi au sens large (chercheurs, ITA).

M. Lesgards a indiqué d'emblée que les décrets Aigrain seraient annulés par le conseil des ministres du 10 juin.

Il a précisé ensuite le scénario prévu par le gouvernement concernant les statuts :

- 1) Rencontre avec toutes les organisations syndicales.
- 2) Rencontre avec toutes les directions d'organismes.
- 3) Bâtir un nouveau projet.
- 4) Consulter les ministres du Budget, de la Fonction Publique et des autres ministères de tutelle (par exemple : Agriculture pour l'INRA).

Ensuite retour :

Nouvelle réunion avec l'objectif d'arriver à un texte définitif avec effet en janvier 1982.

La CGT a rappelé que les négociations sur les statuts des personnels devaient s'engager en liaison avec celles indispensables sur les orientations de la politique nationale de Recherche.

Concernant les organismes de Recherche publique, la CGT a indiqué que les personnels attendaient du nouveau gouvernement qu'il se prononce rapidement sur la revendication majoritaire exprimée dans les luttes de ces derniers mois : le statut de titulaire.

M. Lesgards a indiqué qu'il n'était pas en état à ce jour de répondre à cette question qui va plutôt dans le sens de l'orientation générale du gouvernement. En tout état de cause, les mesures immédiates à prendre ne généreront en rien cette perspective.

Il a été procédé à un inventaire des mesures urgentes. Pour la CGT, nous comptons parmi les priorités urgentes :

1) L'intégration de tous les hors-statuts écartés arbitrairement du plan d'intégration de 1975, ceux qui ont été intégrés au rabais.

2) La disparition des emplois précaires.

3) Mettre fin aux déclassements.

4) La parité de la prime des administratifs avec celles des techniciens.

5) Une politique d'avancement fondée sur de véritables commissions administratives paritaires.

6) Le rétablissement du droit pour tous les personnels à être présents dans toutes les instances de décision.

7) Une extension des libertés syndicales et politiques.

M. Lesgards a indiqué :

1) Qu'un nouveau collectif budgétaire 81 comportera des créations de postes nouveaux ainsi que pour l'intégration des hors-statuts.

2) Que des instructions précises seraient données aux directeurs d'organismes pour les engager à débloquer leurs fonds propres pour des créations, des crédits de matériel, pour payer les jours de grève, pour améliorer sans attendre le circuit des informations et la participation de tous les personnels dans les instances, pour améliorer les droits syndicaux et les respecter, et reprendre le dialogue sur tous les sujets à court terme.

Après avoir rappelé que le gouvernement voulait porter l'effort de recherche de 1,8 % du P.I.B. à 2,5 % en 1982 (hors recherche militaire), M. Lesgards a précisé concernant les attributions du ministère que tous les budgets de recherche seront inscrits au M.R.T. avec une tutelle budgétaire très forte, certains organismes conservant cependant une tutelle technique.

Concernant l'organisation du colloque annoncé par le ministre pour l'automne, il a tenu à préciser que les organisations syndicales seraient associées à cette initiative qui lancera, selon M. Lesgards, le débat sur la loi-programme de 5 ans qui sera soumise au parlement.

A suivre... en informant largement les personnels du CNRS, de l'INSERM et des organismes assimilés... en faisant en sorte qu'ils interviennent activement auprès des directions d'organismes sur les mesures urgentes à prendre, telles que nous les avons précisées en particulier lors du CCP du 2 juin dernier.

### DERNIERE MINUTE

**Le conseil des ministres du mercredi 10 juin a confirmé la décision annoncée par le ministre... concernant l'abrogation du statut des ITA promulgué le 6 mai dernier.**

# **Pour que les engagements soient tenus**

Vous trouverez ci-dessous la lettre adressée à P. NOE, sénateur, délégué national à la Recherche du Parti Socialiste, qui nous avait fait parvenir le 8 mai au soir le télégramme ci-dessous.

Paris, le 11 mai 1981,

M. Pierre NOE  
Sénateur  
Délégué national à la Recherche  
Parti Socialiste  
10, rue de Solférino  
75007 PARIS

Monsieur le Délégué national,

Nous vous prions de transmettre nos félicitations à François MITTERRAND pour son élection à la Présidence de la République. Notre Syndicat se réjouit de cette élection en faveur de laquelle notre Commission Exécutive du 5 mai avait appelé l'ensemble des personnels de Recherche. Elle ouvre de grandes espérances dans nos organismes pour qu'un gouvernement des forces de la gauche mette en œuvre une politique de Recherche audacieuse et réponde aux revendications pour lesquelles les personnels se battent depuis des années et plus particulièrement ces dernières semaines.

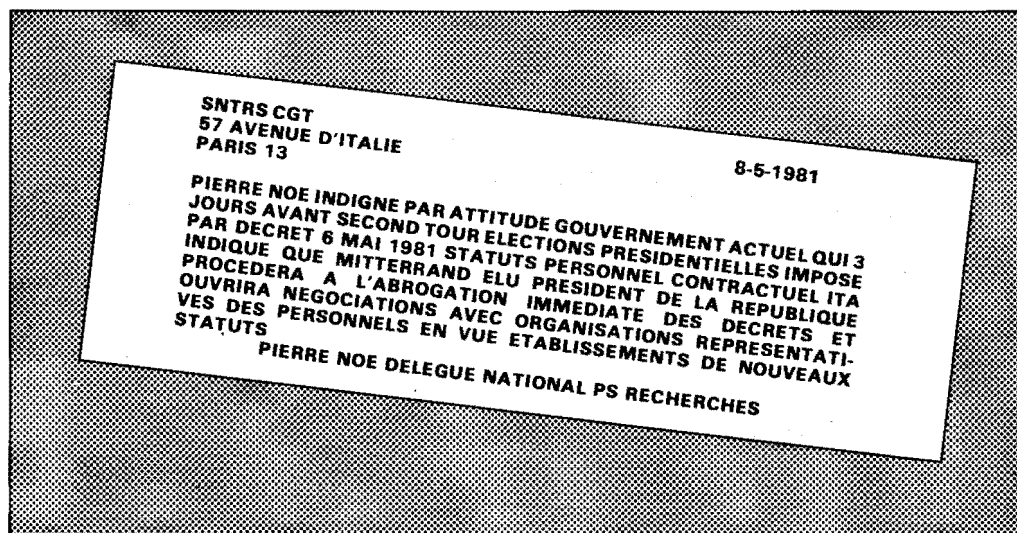
Le télégramme que vous nous avez adressé vendredi dernier répond à l'une des exigences immédiates de nos catégories puisqu'il comprend l'engagement d'abroger les décrets AIGRAIN qu'elles ont condamnés massivement.

Le SNTRS-CGT souhaite que cette abrogation soit prononcée rapidement et qu'un processus de négociations véritables puisse s'engager avec les directions d'organismes.

Veillez croire, Monsieur le Délégué National à la Recherche, en l'assurance de nos salutations les meilleures.

Richard VARIN  
Secrétaire Général Adjoint  
du SNTRS-CGT

PS : Ci-joint, la déclaration de notre Commission exécutive du 5 mai et la déclaration adoptée par notre Bureau national le 11 mai.



### INGÉNIEURS-TECHNICIENS

OA .....	11.342,80
1A .....	9.736,48
2A .....	7.383,36
3A .....	6.918,40
1B bis ...	4.628,70
1B .....	4.987,98
2B .....	3.973,50
3B .....	3.550,80
4B .....	2.980,14
5B .....	2.853,30
6B .....	2.546,82
7B .....	2.483,46

## PRIMES

C.N.R.S.

1<sup>er</sup> semestre 1981

A  
savoir  
...

### PERSONNEL ADMINISTRATIF

Indemnité forfaitaire - Indice nouveau majoré (328)

Taux moyen	1D et 2D	2.683,20 F
	3D	2.145,60 F
Taux exceptionnel	1D et 2D	3.354,00 F
	3D	3.682,00 F

*Le SNTRS est intervenu pour que dès le 1<sup>er</sup> semestre 81 (voir lettre au D.G. du 18 mai) le montant des H.S. soit égal à celui versé pour la prime de participation à la recherche des techniciens.*

HEURES SUPPLÉMENTAIRES : 1<sup>er</sup> semestre 1981. Base 65 heures

	1 <sup>er</sup> échelon	2 <sup>e</sup> échelon	3 <sup>e</sup> échelon	4 <sup>e</sup> échelon	5 <sup>e</sup> échelon	6 <sup>e</sup> échelon	7 <sup>e</sup> échelon	8 <sup>e</sup> échelon	9 <sup>e</sup> échelon	10 <sup>e</sup> échelon	11 <sup>e</sup> échelon	12 <sup>e</sup> échelon
1D	Indemnité forfaitaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2D	1.901,17	2.022,74	2.192,99	Indemnité forfaitaire	-	-	-	-	-	-	-	-
3D	1.791,80	1.836,81	1.940,98	1.995,55	2.104,50	2.192,99	Indemnité forfaitaire	-	-	-	-	-
4D	1.573,25	1.618,49	1.656,77	1.689,16	1.721,13	1.766,14	1.804,84	1.830,50	1.868,78	1.901,17	1.940,98	1.975,32
5D	1.521,93	1.566,94	1.605,22	1.644,15	1.682,43	1.714,82	1.759,83	1.798,11	1.823,77	1.856,16	1.888,13	1.920,75
6D bis	1.457,57	1.502,58	1.541,28	1.573,25	1.605,22	1.637,84	1.669,81	1.695,47	1.727,44	1.746,79	1.772,45	1.804,84
6D	1.425,60	1.451,26	1.483,23	1.515,20	1.547,59	1.579,56	1.611,53	1.644,15	1.676,12	1.701,78		



# UN PAS DANS LE BON SENS

## LES MESURES DEJA PRISES :

**Le 3 juin, le gouvernement a arrêté le premier train de mesures sociales. D'ampleur encore limitée, ces mesures vont dans le bon sens : celui de soulager de nombreux travailleurs, leur famille, les personnes âgées et handicapées.**

Rappelons que lors des entretiens, tant avec le président de la République qu'avec le Premier ministre, la CGT avait souligné que si, pour elle, tout n'était pas possible, tout de suite, elle considérait qu'un certain nombre de questions urgentes appelaient des mesures immédiates significatives. C'est cette démarche qui l'a conduite à faire un ensemble de propositions concrètes et cohérentes contenues dans le mémoire remis au gouvernement.

Les mesures arrêtées le 3 juin par le gouvernement vont dans le bon sens. Pour certaines, elles marquent une avancée importante vers la satisfaction des revendications, pour d'autres, elles restent sensiblement en retrait de ce que nous jugions bon de faire.

SMIC

Ainsi, le relèvement du SIMC de 10% au 1<sup>er</sup> juin correspond-il à une revalorisation de 6,7% du pouvoir d'achat du salaire minimum, une fois déduits les 3,3% de hausse des prix intervenue depuis le 1<sup>er</sup> mars, dernière date de relèvement du SMIC.

Compte tenu du retard accumulé, disons-le, ce relèvement est insuffisant. Pour être le geste significatif d'un gouvernement de gauche arrivant au pouvoir, la mesure aurait dû aller au-delà. La

CGT pour sa part demandait que dès le 1<sup>er</sup> juin le SMIC atteigne 3.100 F. Il faut bien dire que telle n'était pas l'attitude des autres organisations syndicales. Leurs propositions en retrait et les pressions du CNPF ne sont pas étrangères à cette insuffisance. A coup sûr, il sera nécessaire d'aller plus loin et de concrétiser l'engagement de poursuivre la revalorisation du SMIC.

### ALLOCATIONS FAMILIALES

Le relèvement de 25% des allocations familiales, dont plus de quatre millions de familles vont bénéficier, va permettre de rattraper en partie les retards accumulés ces dernières années.

### MINIMUM VIEILLESSE

Là encore l'augmentation de 20% au 1<sup>er</sup> juillet n'est pas négligeable. Elle bénéficie à un million de personnes âgées et constitue avec la perspective d'une nouvelle augmentation de 20% au 1<sup>er</sup> janvier 1982 un premier pas important vers la satisfaction de la revendication de la CGT d'un minimum vieillesse à 1.980 F. Elle rend aussi

plus urgent que jamais le relèvement de l'allocation pour adulte handicapé qui touche 55.000 personnes.

### ALLOCATION LOGEMENT

Celle-ci est revalorisée de 50% en deux étapes et s'inscrit dans un ensemble de mesures destinées à relancer la construction sociale.

### SUPPRESSION DU TICKET MODERATEUR

Enfin, dernière mesure d'importance, le gouvernement a décidé l'abrogation du décret du 15 janvier 1980 limitant le remboursement des mutuelles et des assurances et laissant 5 à 12% des dépenses médicales à la charge des malades. Le ticket modérateur d'ordre public sera ainsi supprimé après que le ministre de la Santé aura mis au point le texte nécessaire.

On se souvient des luttes, au premier rang desquelles se trouvait la CGT, qu'avait suscité l'institution du ticket modérateur; les travailleurs ne peuvent qu'enregistrer avec satisfaction son abrogation.

## LES MESURES SOCIALES DÉCIDÉES PAR LE CONSEIL DES MINISTRES

	MONTANT ACTUEL	MESURES DECIDÉES	RAPPEL DES PROPOSITIONS DE LA C.G.T.
<b>S.M.I.C.</b>	15,20 F de l'heure soit 2.644 F par mois	● Une augmentation de 10% au 1 <sup>er</sup> juin ; — 16,72 F de l'heure soit 2.900 F brut par mois.	● Rattrapage des 36% de retard du pouvoir d'achat du SMIC en trois étapes : — 20% au 1 <sup>er</sup> juin 1981 ; — deux augmentations : une au 1 <sup>er</sup> décembre 1981, une en juin 1982.
<b>ALLOCATIONS FAMILIALES</b>	— 251 F par mois pour 2 enfants de moins de 10 ans ; — 710 F par mois pour trois enfants de moins de 10 ans.	● Une augmentation de 25% au 1 <sup>er</sup> juillet soit : — 314 F par mois pour une famille de 2 enfants de moins de 10 ans ; — 888 F pour 3 enfants de moins de 10 ans.	● Comblant la perte de 50% du pouvoir d'achat des allocations familiales par : — une augmentation immédiate de 30% ; — le reste du retard pouvant être comblé à la fin de l'année.
<b>ALLOCATION LOGEMENT</b>	Son montant est fonction du type de logement, du revenu et du loyer.	● Une augmentation de 50% en deux étapes : — 25% au 1 <sup>er</sup> juillet ; — 25% au 1 <sup>er</sup> décembre.	● Augmentation de l'allocation logement. ● Révision des conditions de son attribution.
<b>MINIMUM VIEILLESSE</b>	1.417 F par mois.	● Une augmentation de 20% au 1 <sup>er</sup> juillet : soit 1.700 F par mois.	● Mettre la valeur du minimum vieillesse à 60% du SMIC-CGT, soit 1.980 F par mois.
<b>ALLOCATION POUR ADULTES HANDICAPÉS</b>	1.417 F par mois.	● Une augmentation de 20% au 1 <sup>er</sup> juillet : soit 1.700 F par mois.	

# TABLEAU DES SALAIRES AU 1<sup>er</sup> AVRIL 1981

édité par le SNTRS-CGT

GRILLE B.R.S. N° 208

La prime forfaitaire pour la 9B et la 8B n'est pas incorporée aux salaires dans ce tableau

Cette grille annule et remplace la grille du BRS n° 206

Dans ce tableau, vous trouverez pour toutes les catégories et tous les échelons de contractuels, les salaires au 1<sup>er</sup> avril 1981.

Ces chiffres représentent les salaires bruts mensuels de la région parisienne : traitement principal (TP) sur la base annuelle de 18.144 F au 1<sup>er</sup> avril 1981 l'indice 100, plus indemnité de résidence (IR) de Paris (6 % du traitement principal pour les salaires supérieurs à l'indice 281 et IR afférent à l'indice 281 pour les salaires inférieurs à l'indice 281).

Les indices utilisés sont les indices au 1-9-79

POUR LA PROVINCE : appliquer les coefficients suivants :

Zone .....	2°	3°	4°	5°	6°
	4 %	3 %			

Coefficient à appliquer	0,981	0,9717
-------------------------	-------	--------

Pour avoir les salaires nets, il convient de déduire la sécurité sociale, l'IRCANTEC, la MGEN (voir le calcul au bas de la page) et d'y ajouter les allocations familiales et le supplément familial de traitement ainsi que, pour la région parisienne, les 23 F d'indemnité de transport.

	1 <sup>er</sup> échelon		2 <sup>e</sup> échelon		3 <sup>e</sup> échelon		4 <sup>e</sup> échelon		5 <sup>e</sup> échelon		6 <sup>e</sup> échelon		7 <sup>e</sup> échelon		8 <sup>e</sup> échelon		9 <sup>e</sup> échelon		10 <sup>e</sup> échelon		11 <sup>e</sup> échelon		12 <sup>e</sup> échelon			
	Ind.	salaire	Ind.	salaire	Ind.	salaire	Ind.	salaire	Ind.	salaire	Ind.	salaire	Ind.	salaire	Ind.	salaire	Ind.	salaire	Ind.	salaire	Ind.	salaire	Ind.	salaire		
0A	647	10369,62	723	11587,65	810	12981,99	A1	14007,80	A2	14616,77	A3	15418,13														
1A	571	9151,51	647	10369,62	723	11587,65	772	12373,02	810	12981,99			571	9151,51	608	9744,58	647	10369,62								
2A	400	6410,88	426	6827,54	453	7260,29	481	7709,11	503	8061,65	539	8638,64		499	7997,60	525	8414,96	550	8814,96	578	9263,69	608	9744,58			
3A	374	5994,20	393	6298,69	415	6651,32	437	7003,85	456	7308,43	481	7709,11														
1B	357	5721,71	371	5946,07	389	6234,56	406	6507,07	430	6891,67	453	7260,29		478	7660,97	493	7901,41	519	8318,08	544	8718,76	563	9023,33	586	9391,95	
1B bis	357	5721,70	371	5946,07	389	6234,56	406	6507,07	430	6891,67	453	7260,29		478	7660,97	493	7901,41	519	8318,08							
2B	274	4397,83	294	4711,96	314	5032,52	334	5353,08	348	5577,45	365	5849,96		378	6058,25	394	6314,68	410	6571,11	431	6907,75	454	7276,37	478	7660,97	
3B	262	4216,33	269	4322,17	285	4567,71	293	4695,97	309	4952,40	322	5160,78		339	5433,20	357	5721,70	372	5962,14	383	6138,46	402	6442,94	410	6571,11	
4B	240	3883,75	248	4004,67	255	4110,50	264	4246,58	271	4352,42	280	4488,50		291	4666,90	298	4776,09	306	4904,35	317	5080,58	324	5192,84			
5B	230	3732,50	240	3883,75	249	4015,83	258	4155,92	266	4276,83	276	4428,00		286	4583,79	294	4711,96	302	4840,22	310	4968,39					
6B	212	3460,33	220	3581,33	227	3687,17	234	3793,00	241	3898,83	247	3989,58		253	4080,25	259	4171,00	264	4246,58	269	4322,17					
7B	205	3354,50	213	3475,50	220	3581,33	227	3687,17	234	3793,00	241	3898,83		245	3959,33	251	4050,00	258	4155,92	264	4246,58					
8B	198	3248,67	203	3324,25	209	3415,00	214	3490,58	218	3551,08	222	3611,58		226	3672,00	230	3732,50	236	3823,25							
9B	174	2885,83	192	3157,92	195	3203,33	196	3218,42	205	3354,50	206	3369,67		207	3384,75	208	3399,92	209	3415,00							
1D2°g	388	6218,57	416	6667,30	453	7260,29	489	7837,28	519	8318,08	556	8911,15		601	9632,30	647	10369,62	677	10850,42							
1D1°g	331	5305,03	352	5641,58	369	5914,00	388	6218,57	405	6490,99	430	6891,67		453	7260,29	478	7660,97	496	7949,47	519	8318,08	544	8718,76	586	9391,95	
2D	279	4473,42	297	4760,10	322	5160,78	345	5529,39	368	5898,01	386	6186,51		410	6571,11	431	6907,75	454	7276,37	478	7660,97					
3D	262	4216,33	269	4322,17	285	4567,71	293	4695,97	309	4952,40	322	5160,78		339	5433,20	357	5721,70	372	5962,14	383	6138,46	402	6442,94	410	6571,11	
4D	228	3702,25	235	3808,08	241	3898,83	246	3974,42	251	4050,00	258	4155,92		264	4246,58	268	4307,08	274	4397,83	279	4473,42	285	4567,71	290	4647,92	
5D	220	3581,33	227	3687,17	233	3777,92	239	3868,58	245	3959,33	250	4034,92		257	4140,75	263	4231,50	267	4291,92	272	4367,58	277	4443,17	282	4519,66	
6Dbis	210	3430,08	217	3535,92	223	3626,67	228	3702,25	233	3777,92	238	3853,50		243	3929,08	247	3989,58	252	4065,17	255	4110,50	259	4171,00	264	4246,58	
6D	205	3354,50	209	3415,00	214	3490,58	219	3566,17	224	3641,83	229	3717,42		234	3793,00	239	3868,58	244	3944,17	248	4004,67					
													1D1°gr - 13 <sup>e</sup> échelon - Ind. 631 - Salaire 10113,19													

### CALCUL DES DÉDUCTIONS POUR COTISATIONS DIVERSES

Sécurité sociale : maladie : 5,50 % (4,50 % au 1-2-81 sur totalité salaire (S. Br + Pr ou H.S. + SF) vieillesse + veuvage : 4,80 % jusqu'au plafond S.S. (5.730 F.).  
IRCANTEC : 0,84 % jusqu'au plafond S.S. (5.730 F.) au-dessus du plafond : 2,55 % de (S. Br. + Pr ou S.S. - A) ; MGEN (facultatif) : 2,00 % de T.P. depuis le 1-1-73.

A = Plafond mensuel des traitements soumis à cotisation de Sécurité Sociale (5.730 F.).

S. Br = Salaire Brut (figurant au tableau ci-dessus pour la région parisienne) Pr ou H.S. = Prime ou heures supplémentaires.

S.F. = Supplément familial de traitement ; T.P. = traitement principal.

Augmentation par rapport à la grille du BRS n° 206

- au 1-4-81 : 3,1 % du salaire de janvier 1981.





**OUI, IL FAUT CHANGER !**

*La dose d'injustice et la dose de honte  
Sont vraiment trop amères  
Il ne faut pas de tout pour faire un  
monde, il faut  
Du bonheur et rien d'autre  
Pour être heureux il faut simplement  
y voir clair  
Et lutter sans défaut.*

*Paul Éluard.*

**POUR GAGNER, IL FAUT LUTTER,  
SE SYNDIQUER AU  
S.N.T.R.S.-C.G.T.**

**Bulletin d'adhésion**

**POUR DEFENDRE MES INTERETS,  
J'ADHERE A LA C.G.T.**

NOM : .....

PRENOM : .....

LABORATOIRE : .....

.....

A retourner au S.N.T.R.S.-C.G.T. :  
57, avenue d'Italie, 75013 PARIS  
Tél. : 585.44.44

ou à remettre à un militant  
du S.N.T.R.S.-C.G.T. de votre choix.

# Résolution du C.S.N. des 4 et 5 juin 1981

L'élection de F. Mitterrand à la Présidence de la République consacrant la défaite de la droite, a créé de nouveaux rapports de forces favorables aux travailleurs et travailleuses.

Certes, la C.G.T. ne cache pas que le résultat électoral traduit une réalité composite avec des degrés de conscience divers, quant aux objectifs, aux moyens et aux conditions du changement.

La situation qui s'est créée le 10 mai peut réellement ouvrir la voie à un réel changement. Elle peut aussi être détournée dans un sens contraire aux intérêts des travailleurs car des forces existent pour cela. La condition essentielle pour que cette volonté ne soit pas détournée, est que chaque travailleur continue d'intervenir activement et ne délègue pas ses propres responsabilités mais le fait dominant de l'heure est porteur d'espoirs, c'est ce courant populaire en plein mouvement qui est le point d'appui essentiel pour avancer vers la satisfaction des revendications, vers des mesures anticapitalistes nécessaires au changement, vers le rassemblement des forces populaires qui ont défait Giscard d'Estaing.

La C.G.T. a contribué pleinement à cette victoire. Depuis 1974 dans la continuité de son combat contre le pouvoir giscardien, elle n'a cessé de se battre, bien souvent seule, pour mettre en échec la politique giscardienne.

A l'opposé de ceux qui dissertaient sur « l'apathie » et la « désespérance » des travailleurs, son combat d'idées sur la nécessité et la possibilité de sortir de la crise, de promouvoir un changement politique profond, de mettre en œuvre une autre politique conforme aux intérêts des travailleurs : les luttes multiples, diversifiées, grandes ou petites, qu'elle a impulsées, ont toutes contribué... au changement. C'est dans ce sens que le S.N.T.R.S.-C.G.T. n'a cessé d'agir.

C'est cela qui permet aujourd'hui, aux travailleurs du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M. de partager les espoirs éveillés par la défaite de ceux qui n'ont cessé d'asservir toujours plus la recherche publique aux intérêts privés et de remettre en cause la situation des personnels.

Dans la situation politique nouvelle, le S.N.T.R.S.-C.G.T. entend se conformer aux principes constants de la C.G.T., c'est-à-dire en force syndicale indépendante, remplissant sa mission de défense des intérêts des travailleurs scientifiques, définissant en toute circonstance son attitude, en fonction de son propre programme, valable hier, et qui le reste aujourd'hui. La situation nouvelle ne saurait nous conduire ni à la surenchère ni à la révision en baisse de nos revendications.

Le S.N.T.R.S.-C.G.T. est et restera un syndicat actif, constructif, déterminé, responsable. Il appuiera tout ce qui va dans le sens des intérêts des travailleurs scientifiques.

Prêt aux négociations nationales, le S.N.T.R.S.-C.G.T. demande aux travailleurs scientifiques et à ses militants de ne pas pratiquer l'attentisme.

Le pire aujourd'hui serait de rester dans l'expectative et d'attendre que tout vienne « d'en haut », c'est-à-dire des négociations au niveau gouvernemental, ministériel, des directions d'organismes, alors que précisément c'est de l'intervention consciente et active des personnels que résultera le contenu des négociations.

La situation nouvelle permet aux personnels de se sentir plus forts, de mieux se faire respecter, d'obtenir satisfaction de nombreuses revendications propres à leur organisme, laboratoires ou services, l'exercice de toutes les libertés, pour l'exercice de la démocratie la plus large.

Débattre et poser dans chaque laboratoire, chaque atelier, chaque service, les questions des besoins pour les faire fonctionner, obtenir des droits nouveaux d'intervention des travailleurs, de transformations dans l'organisation du travail, créer de nouveaux rapports entre les catégories, déposer et faire satisfaire les revendications à tous les niveaux, **voilà les tâches immédiates de tous les militants** pour que les personnels soient les artisans des avancées vers le vrai changement.



## LE CHANGEMENT : DES RÉFORMES PROFONDES POUR LE RÉUSSIR DURABLEMENT

La Commission exécutive du S.N.T.R.S.-C.G.T. du 5 mai a donné un sens précis à son appel à voter pour F. Mitterrand :

*« ... manifester la volonté des personnels que soit menée une autre politique de recherche capable de promouvoir une recherche de qualité permettant à notre pays de jouer un rôle actif dans la progression des connaissances, lui permettant de répondre prioritairement aux besoins sociaux ainsi qu'aux besoins économiques et culturels de la Nation et de se placer, sur le plan international à un niveau de compétition garantissant l'indépendance nationale dans tous les domaines. Cela suppose que soit apportée satisfaction aux légitimes revendications des travailleurs de la recherche scientifique par la reconnaissance effective de leur métier et de leur qualification, par l'octroi d'une véritable sécurité d'emploi que leur donnerait la titularisation par un déroulement de carrière garanti et par des salaires correspondant à leurs responsabilités techniques et scientifiques, leur assurant un niveau de vie décent. Cela suppose également que l'objectif des 3 % du P.N.B. soit rapidement atteint. »*

Cette politique de recherche s'inscrit tout entière comme vient de le rappeler la C.G.T. au Président de la République, au Premier ministre et au ministre de la Recherche, dans une politique novatrice qu'il convient de mener pour sortir de la crise, assurer le plein emploi, relancer la consommation populaire, développer la croissance, s'attaquer sur le fond aux injustices et aux inégalités, démocratiser la société dans tous les domaines, assurer l'intervention des travailleurs avec des droits nouveaux, développer une nouvelle coopération internationale, appelle des réformes et des transformations fondamentales.

La C.G.T. a rappelé que le véritable changement dépend d'un ensemble cohérent, constitué par des objectifs sociaux, économiques et démocratiques d'ampleur considérable assortis de moyens indispensables pour les réaliser. Objectifs et moyens de classe sont les éléments indissociables du programme de la C.G.T. pour changer vraiment et répondre aux aspirations et aux besoins des travailleurs et du pays.

Ces réformes nécessitent une certaine durée : nombre d'entre elles relèvent du Parlement, donc de la nouvelle assemblée nationale à élire.

Ces élections législatives sont un moment important de la lutte pour le changement. C'est pourquoi le S.N.T.R.S. avec la C.G.T., souligne à nouveau dans le respect de la liberté d'opinion individuelle de ses adhérents et des travailleurs, leur responsabilité personnelle lors des élections.

De leur vote d'abord le 14 puis le 21 juin, dépend l'élection d'une majorité de gauche représentative de telle sorte qu'elle assure la constitution d'un gouvernement d'union de la gauche regroupant toutes les composantes de celle-ci à égalité de droits et de devoirs, sur la base d'objectifs clairs pour réussir le changement.

## AVEC LES TRAVAILLEURS SCIENTIFIQUES, SE DONNER LE S.N.T.R.S.-C.G.T. DU CHANGEMENT

Les travailleurs scientifiques ont besoin d'un S.N.T.R.S.-C.G.T. beaucoup plus fort, d'adhérents nombreux, présent partout et actif, pour défendre leurs droits, faire aboutir leurs revendications et réussir le changement.

Nous avons vécu, non sans difficultés parfois, et allons vivre encore plus intensément dans les laboratoires, services et ateliers, une période de débats et d'échanges collectifs.

Cela nécessite de la part des militants et des adhérents du S.N.T.R.S.-C.G.T. de mettre en œuvre les formes d'intervention des personnels, appropriées au contexte présent, tout en restant porteurs des espoirs des personnels et de leurs revendications. Cela implique de développer, de populariser sereinement mais avec clarté les propositions du S.N.T.R.S.-C.G.T. - qu'elles concernent les revendications, les conditions du changement, l'unité d'action syndicale - telles qu'elles ont été définies par notre 17<sup>e</sup> congrès.

C'est cela la seule voie pour parvenir à la réalisation de l'unité des travailleurs scientifiques sur la base d'un contenu, qui conduise à la satisfaction des revendications et qui contribue au changement.

Les adhésions nombreuses déjà recueillies au S.N.T.R.S.-C.G.T. depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1981 donnent un aperçu de ce qui peut se faire très vite, si partout les militantes et les militants se tournent avec dynamisme vers les personnels pour faire ensemble le S.N.T.R.S.-C.G.T. qu'il faut pour le changement.

Les militants, les syndiqués, les travailleurs scientifiques ont besoin plus que jamais d'être informés et de connaître les idées et les propositions de la C.G.T. La lecture et la diffusion massive des publications de la C.G.T. (V.O. - Option - Quinzaine - Antoinette - Le Peuple) constituent un besoin urgent.

Pour être à la hauteur des circonstances, les travailleurs scientifiques doivent donner les moyens financiers au S.N.T.R.S.-C.G.T., à la mesure de ses responsabilités et des exigences de l'heure.

Les tâches immenses, complexes mais exaltantes, qui incombent aux militants du S.N.T.R.S.-C.G.T. impliquent à tous les niveaux un style d'activité dynamique, imaginatif et efficace, associé à une politique à grande échelle de la démocratie syndicale.

C'est donc à une activité d'initiatives démultipliées et responsables, qu'est convié l'ensemble des militants et adhérents afin, dans les formes de masse adaptées à chaque circonstance, de faire partout avancer les solutions positives aux problèmes posés, d'informer les personnels, débattre avec eux, leur donner les moyens d'intervention.

Le progrès social et chaque pas vers le changement supposent que les travailleurs sachent tout et puissent se prononcer en connaissance de cause.

Le S.N.T.R.S.-C.G.T. les appelle à être à chaque étape des artisans toujours plus conscients et actifs du changement.



En concordance avec les objectifs fixés par la C.G.T., l'U.G.I.C.T., l'U.G.F.F. dans le mémorandum de la C.G.T. remis au Président de la République (Peuple n° 1107), dans le mémorandum de l'U.G.I.C.T. remis au Ministre de la Recherche et de la Technologie (S.N.T.R.S. Info n° 16), et dans le mémorandum de l'U.G.F.F. (S.N.T.R.S. Info n° 14), ces mémoranda situent dans quel cadre le S.N.T.R.S.-C.G.T. place sa démarche revendicative spécifique au C.N.R.S. et à l'I.N.S.E.R.M. Celle de la reconnaissance du métier de travailleur scientifique, de sa place dans la société, du rôle que doit jouer la Recherche dans le développement économique, social et culturel du pays, au service des travailleurs et non au service du redéploiement des grandes firmes multinationales.

## Développer le C.N.R.S. et l'I.N.S.E.R.M.

- C'est donner des moyens de travail en très forte augmentation pour rattraper les retards et développer le potentiel.
- Mettre en place une gestion démocratique à l'opposé de la bureaucratie dirigiste qu'ont introduit les nouveaux statuts du C.N.R.S.
- Mettre fin au scandale des vacataires, et des hors-statuts en intégrant ces personnels.
- Mettre fin à la politique des licenciements qui se développent et dont les sciences sociales sont à nouveau le secteur malheureusement privilégié.
- Développer massivement l'emploi scientifique par une politique d'embauche audacieuse.
- C'est reconnaître les qualifications réelles des I.T.A. et les reclasser.
- C'est rénover et démocratiser profondément les instances qui en assurent la gestion, C.A.P. ou Comité national du C.N.R.S., ou Commission scientifique spécialisée de l'I.N.S.E.R.M.
- C'est transformer notre statut actuel en un statut particulier du titulaire de la Fonction publique commun à tous les personnels d'un même organisme.

## Un statut assurant :

- La sécurité d'emploi, les garanties sociales de la Fonction publique (telles longues maladies...), retraite des personnels titulaires de l'Etat.
- Une harmonisation des carrières I.T.A.-Chercheurs et enseignants Chercheurs facilitant les passages réciproques.
- La définition de niveau de recrutement basée exclusivement sur les compétences professionnelles. Chaque niveau de qualification étant défini par un réseau de critères valables pour toutes les fonctions.
- Une grille indiciaire nationale, unique, dont l'indice 100 de référence doit être égal à 3.800 F net au 1<sup>er</sup> avril 81 intégrant toutes les catégories de travailleurs du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M., I.T.A., chercheurs et hauts cadres.
- La garantie d'un déroulement de carrière d'ampleur suffisante au sein d'un même niveau.
- La garantie de carrière par changements de catégories reconnaissant l'acquisition d'une qualification supérieure par l'expérience professionnelle ou la formation.
- L'embauche et la progression de carrière examinées à l'issue de procédures démocratiques destinées à juger des qualifications réelles.
- Une formation permanente considérée comme partie intégrante des activités scientifiques, considérablement assouplie et élargie, réellement prise en compte pour la carrière.

## Conditions de travail et droits sociaux

### Durée et aménagement du temps de travail

- L'abaissement de la durée hebdomadaire du travail à 35 heures en 5 jours sans diminution de salaire, avec création correspondante de postes, pour ne pas augmenter la charge de travail.
- L'allongement de la durée des congés annuels à 40 jours ouvrés par an.
- L'aménagement du temps de travail négocié.
- Le travail de poste, en astreinte, de nuit, en altitude doit bénéficier de compensations qui doivent être négociées.

### Hygiène et sécurité

- Une véritable politique dans ce domaine passe par la mise en place de comités d'hygiène et de sécurité avec des délégués élus au suffrage direct par les personnels, disposant de temps et de moyens pour mettre en œuvre cette politique.
- Une médecine du travail contrôlée par les travailleurs ayant les moyens humains, financiers et des locaux adaptés à cette mission.

### Action sociale

Le S.N.T.R.S.-C.G.T. a toujours soutenu que l'action sociale, socio-professionnelle (cantine, logements...), le C.A.E.S. relevaient strictement du champ d'intervention des organisations syndicales représentatives.

Tout ce qui traite de son orientation et ses moyens, doit être négocié entre les organisations syndicales représentatives et la direction du C.N.R.S. ou de l'I.N.S.E.R.M.

### Pour le C.A.E.S.

- La reconnaissance de fait et en droit, au C.A.E.S., émanation des organisations syndicales représentatives, de prérogatives de Comité d'entreprise dans les domaines socio-culturels et sportifs, en faveur de tous les travailleurs du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M.
- La dotation d'une subvention au C.A.E.S., égale au moins à 3 % de la masse salariale des actifs et retraités et indexée sur celle-ci, pour les seules activités et réalisations propres au C.A.E.S.  
Cette subvention doit être gérée par les seuls élus du personnel, sans immixtion de la Direction, c'est-à-dire sans « pilotage » du C.A.E.S. par les contrôles financiers.
- La mise à la disposition du C.A.E.S., des postes statutaires, des postes à affectation temporaire, des vacations, qui permettent le fonctionnement et le développement des activités et des réalisations des divers secteurs du C.A.E.S.

## Pour le socio-professionnel

- Le C.N.R.S. et l'I.N.S.E.R.M. doivent accorder des moyens indexés pour la restauration sociale, le logement, les locaux médico-sociaux.
- Le droit à l'aide exceptionnelle doit être reconnu à partir d'une grille nationale commune pour toutes les circonscriptions. L'aide mensuelle en cas d'arrêt maladie et l'aide trimestrielle aux retraités doivent être automatiques.
- LES STRUCTURES D'ACTION SOCIALE : Les structures où se discutent la restauration sociale, le logement, etc... ne peuvent être des lieux de gestion paritaire, avec l'administration.  
Elles doivent être des lieux d'expression revendicative des besoins exprimés par les personnels. Seuls les élus syndicaux peuvent traduire une telle expression.  
Ils doivent être élus au suffrage direct, selon les modalités de la loi 1945 sur les Comités d'entreprise.  
Ces structures ne doivent pas être paritaires, mais à l'image des C.E.  
Face à l'Administrateur un délégué ou un représentant mandaté doit se trouver :
  - La représentation des élus des personnels, telle que l'élection au suffrage direct la définira.
  - La représentation syndicale, sur la base d'une représentativité indiscutable.

## Droits syndicaux et libertés

Nous exigeons le respect et l'extension des droits syndicaux et des libertés politiques et démocratiques au C.N.R.S. et à l'I.N.S.E.R.M. Notamment : temps d'information syndicale pour tous les agents, attribution de contingents d'heures et de moyens aux sections syndicales et aux structures régionales, décharges de services, moyens compensatoires adaptés pour les laboratoires où travaillent les militants.

## Démocratiser les instances scientifiques de gestion des personnels

La gestion démocratique du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M., tant sur le plan administratif que sur le plan scientifique, représente une des aspirations fondamentales des travailleurs de la Recherche, Chercheurs comme I.T.A., en même temps qu'elle est devenue une des exigences du développement scientifique.

La définition cohérente d'une politique scientifique nécessite la participation consciente de l'ensemble des catégories de personnels à son élaboration, de même qu'elle appelle des liens nouveaux entre les travailleurs scientifiques et l'ensemble des travailleurs.

En ce sens nous réaffirmons notre volonté d'assurer la présence d'élus du personnel dans les instances, à tous les niveaux de l'organisme, du laboratoire au C.A.

## Dans l'immédiat

### AU C.N.R.S. :

- La réintégration des T et des A au Comité national ainsi que la représentation des Chercheurs et des I.T.A. dans les Comités sectoriels, comme au Comité scientifique et au Conseil d'administration.
- L'annulation de toutes les circulaires et décisions ayant remis en cause des acquis existants : notamment celles concernant l'attribution des aides exceptionnelles, celles visant pour les I.T.A. à la modulation de la prime de participation à la recherche, ainsi que celle modifiant l'attribution de la subvention enfance.
- Le réexamen des dossiers des P.O.S.C. classés « 12/12 » lors du reclassement de ces personnels.
- L'abrogation des circulaires du C.N.R.S. remettant en cause les prérogatives et moyens dont disposait le C.A.E.S.

### A L'I.N.S.E.R.M. :

- Application des décrets permettant le reclassement des informaticiens et des P.O.S.C.
- Réunion de la C.A.S. en lui donnant toutes les prérogatives auxquelles elle peut prétendre et les moyens de les mettre en œuvre.
- Elargissement des prérogatives et du nombre de représentants I.T.A. dans les commissions scientifiques spécialisées.

### AU C.N.R.S. ET A L'I.N.S.E.R.M. :

- L'arrêt de toute nouvelle mesure de licenciements de Chercheurs comme des I.T.A., de même que l'annulation des circulaires et décisions afférant à l'emploi : en particulier pour les vacataires, la limitation à six mois d'emploi continu et à celles concernant l'affectation des I.T.A...
- Le réexamen des dossiers des hors-statuts écartés injustement du plan d'intégration.
- L'arrêt de tous les contrats d'entretien avec des entreprises extérieures nécessitant des emplois permanents (gardiennage, personnel de ménage, de jardin, etc...), et l'embauche de personnel statutaire à cet effet.
- La mise en œuvre immédiate du suivi des carrières de tous les I.T.A. au plan régional ainsi que les transformations d'emploi nécessaires pour remédier aux déclassements.
- Des mesures effectives pour le premier semestre 1981 allant dans le sens de la parité de la prime de participation à la Recherche entre Chercheurs, Ingénieurs, Techniciens et Administratifs.
- Le respect et l'extension des droits et libertés tant en ce qui concerne les droits sociaux que syndicaux.